

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 14 novembre 2019 à 10 h 15
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

Mme Valérie Plante, présidente

Mme Doreen Assaad	M. Jean Martel
M. Robert Beaudry	M. Beny Masella
Mme Marlene Cordato	Mme Lise Michaud
M. Pierre Charron	Mme Suzie Miron
M. Yves Corriveau	M. Jérôme Normand
M. Martin Damphousse	M. Sylvain Ouellet
Mme Chantal Deschamps	Mme Sylvie Parent
Mme Aline Dib	M. Guy Pilon
M. Benoit Dorais	Mme Magda Popeanu
Mme Christine Gosselin	M. Giovanni Rapanà
M. Yannick Langlois	M. Edgar Rouleau
M. François Limoges	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Marinacci	Mme Maja Vodanovic

N'A PU ASSISTER

M. Marc Demers*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, et la secrétaire suppléante, Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 6 novembre 2019.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10h20 sous la présidence de Mme Sylvie Parent, vice-présidente du Comité exécutif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

CC19-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour pour la présente assemblée en ajoutant un point concernant la demande d'appui déposée à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais par le maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Guy Pilon.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

CC19-048 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE
26 SEPTEMBRE 2019

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : Mme Aline Dib

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2019.

CC19-049 PROGRAMME DE COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS RURALES POUR
LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE19-145a adoptée à sa séance du 12 septembre 2019,

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : Mme Marlene Cordato

Il est résolu :

- D'adopter, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, le *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole* dont les modalités sont énoncées au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 - De verser au Fonds de développement métropolitain et d'approprier à ce programme la contribution financière du gouvernement du Québec identifiée à celui-ci;
 - D'affecter une somme de 1,1 M\$ au Fonds de développement à même le surplus non affecté aux fins de la contribution de la Communauté au Programme pour l'année 2019;
 - D'approprier une somme de 1 M\$ à même le Fonds de développement aux fins de la contribution de la Communauté au Programme pour l'année 2020.
-

CC19-050 COMMISSION DE PLANIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE LA
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

ATTENDU la demande d'appui déposée par le maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Guy Pilon, dans sa lettre adressée aux membres du Conseil en date du 12 novembre 2019 ;

ATTENDU l'importance des mesures de régularisation du bassin versant de la rivière des Outaouais sur les événements d'inondation touchant l'archipel de Montréal ;

PROPOSÉ PAR : M. Normand Marinacci

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Miron

...3/

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Il est résolu :

- D'appuyer la demande de M. Guy Pilon à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais de revoir sa constitution à l'effet d'assurer la présence d'un représentant du ministère de la Sécurité publique du Québec ;
 - De demander à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais d'assurer une collaboration, une communication et une reddition de compte avec la Communauté métropolitaine de Montréal en matière de gestion des risques d'inondation.
-

Commentaires du président du Comité consultatif agricole :

M. Pierre Charron, fait l'état de l'avancement des travaux du comité dans le cadre du son mandat visant l'élaboration d'un Plan métropolitain de développement agricole.

Commentaires du directeur général :

M. Massimo Iezzoni, fait état des développements récents concernant le Règlement de contrôle intérimaire concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

Documents déposés

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 septembre 2019.
 - Liste des contrats au 4 novembre 2019.
 - Lettre de Me Robert Guertin datée du 1^{er} octobre 2019 de l'ARTM concernant les mesures pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10h53.

Les résolutions numéros CC19-047 à CC19-050 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Marc Demers a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 14 novembre 2019

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
Mme A. Letellier	Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.
M. Bruce Walker, STOP	Refonte du règlement de l'assainissement de l'air pour l'année 2020.
M. Lucien Pigeon	Les changements climatiques. <i>M. Pigeon a déposé séance tenante, le libellé de sa question.</i>

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.